

## ABONNEMENT.

**Saumur :**  
Un an . . . . . 36 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

## RESERVES SONT FAITES :

De droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et de droit de modifier la rédaction  
des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Avril 1873.

## Bulletin politique.

M. Grévy a rendu le fauteuil avec une hâte et sous un prétexte qui s'accordent mal avec le sérieux ordinaire de sa conduite. M. Grévy était las de sa dignité, qui l'attachait au fauteuil ; jusqu'ici il avait dû se contenter de juger les coups ; désormais il entend descendre dans l'arène et prendre part à la mêlée. Ce motif, très-légitime, explique sa brusque démission, mais ne la justifie pas. A la veille d'une prorogation, dans un moment où la paix intérieure est le premier besoin du pays, qui doit verser 4,500 millions d'ici au 5 septembre, le patriotisme conseillait à M. Grévy une autre attitude.

Rendons-lui cependant cette justice qu'il a su résister à des exemples venus de haut et qu'il n'a pas eu un instant l'idée de retirer sa démission. En cela, il est resté fidèle à lui-même, l'homme d'une volonté, comme il est l'homme d'un principe. La chose est assez rare aujourd'hui pour mériter d'être signalée.

Les suites du coup de tête de M. Grévy, — coup prévu et préparé depuis longtemps, — peuvent être fort graves.

En effet, il aura pour successeur un homme de parti, élu par la droite ou par la gauche, dans l'intérêt de l'une ou de l'autre. S'il appartient à la droite, la gauche l'attaquera et lui rendra l'exercice de ses fonctions presque impossible ; s'il appartient à la gauche, il n'aura pu réussir qu'avec l'appui du gouvernement, et ce sera l'homme de M. Thiers. Ce dernier, maître de l'Assemblée souveraine par le président qu'il aura fait nommer, et maître du pays, comme Président de la République, se trouvera ainsi revêtu d'un pouvoir sans limites.

La droite de l'Assemblée, dont l'imprudent patriotisme a tout livré depuis deux

ans à la République et aux républicains, ne subira point sans résistance une telle oppression. De là des luttes et des crises sans fin, pouvant conduire l'Assemblée et le pays à une crise finale dont il est impossible de prévoir le dénouement.

D'autre part, il est visible que la trêve des partis est rompue, que nous sommes arrivés à l'heure, non pas, hélas ! des solutions définitives, mais des combats qui les doivent amener.

La gauche n'a pas la patience d'attendre que le dernier Prussien ait quitté Verdun ; elle exige que le gouvernement suive désormais les vrais principes ; elle entend combattre à outrance les projets de lois conservatrices qui vont être proposés ; en un mot, elle va tout faire pour forcer l'Assemblée à accepter la République, ou bien à vider la place. C'est en prévision de ces combats que M. Grévy a quitté le fauteuil de la présidence ; il peut devenir pour la gauche un chef bien autrement habile et puissant que M. Gambetta.

Que fera la droite ? Que fera le gouvernement ? La droite tentera de résister ; c'est son devoir ; elle ne faillira pas. Mais sera-t-elle, est-elle encore la majorité ? Il est difficile de le dire ; l'œuvre de perversion qui, depuis la Commune, s'accomplit en France, dans l'esprit des masses, s'est fait sentir aussi dans l'Assemblée. Bien des esprits, mal assurés dans leurs principes, ont suivi l'impulsion du gouvernement et glissé à gauche. On peut dire aujourd'hui qu'il n'existe plus de majorité dans l'Assemblée et que l'œuvre de division, entreprise par M. Thiers, est complète. Cette majorité se reformera-t-elle ? Nous n'osons l'espérer.

Quant au gouvernement lui-même, il continuera le jeu chéri de M. Thiers, dans lequel, d'ailleurs, celui-ci excelle, le jeu de bascule. Mais il le pourra moins aisément qu'autrefois ; la gauche qui commence à se sentir assez forte pour se soutenir elle-même, paraît lasse de ce va-et-vient.

M. Grévy, qui probablement prendra la conduite du parti, s'est montré jusqu'ici l'homme des principes, l'ennemi de ces mille

expédients, dans lesquels M. Thiers se joue avec tant de bonheur. Il sait qu'un jour vient où le plus habile acrobate manque son coup — cela est arrivé trois fois déjà à M. Thiers et aux gouvernements qu'il soutenait — et il veut préserver la République actuelle d'un pareil accident.

Il nous paraît donc très-probable que la démission de M. Grévy deviendra l'occasion de luttes prochaines, et sans dire, comme quelques-uns, que c'est « le commencement de la fin », nous croyons que nous entrons dans la saison des tempêtes.

J.-B. JAUGEY.

## RÉCEPTION DU DUC D'AUMAË

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. le duc d'Aumale ayant été élu par l'Académie française à la place vacante par la mort de M. le comte de Montalembert, y est venu prendre séance jeudi dernier.

Pour cette réception,

Jamais on n'avait vu  
Du monde aussi cosu.

Il y avait des robes jaunes, des robes vertes, des robes bleues, des robes marrons, des robes gris-perle ; il y avait des chapeaux kabagas, des chapeaux Marie-Antoinette, des chapeaux Présidence ; il y avait des femmes de soixante ans et des jeunes filles de seize ; il y avait des hommes qui étaient décorés et d'autres qui ne l'étaient pas ; il y avait des députés, des magistrats, des financiers, des diplomates, des comédiens, voire même des journalistes.

Et l'on faisait queue à la porte nord, à la porte sud, à la porte est, à la porte ouest ; on faisait queue jusque devant l'entrée des places réservées, et quelle queue ! Une queue qui ondulait à droite, à gauche, en avant, en arrière, et qui tenait presque la moitié de la cour.

Vu la qualité de cette foule spéciale, le concierge, les huissiers et les employés de l'Institut s'étaient mis galamment en frais de sièges pour les dames, et c'était là une

gracieuseté qui avait son prix, je vous assure, car il ne s'agissait de rien moins que d'attendre plusieurs heures avant d'être admis à pénétrer dans le sanctuaire académique.

\* \*

Jamais donc, depuis longtemps, pareille affluence ne s'était vue au palais Mazarin. Dès 8 heures du matin, la foule assiège les portes, et dès midi, il est facile de prévoir qu'une bonne moitié de la foule qui attend aux portes ne pourra pas entrer et ne pourra voir, par conséquent, le bel habit de M. Thiers, le bel habit de M. Guizot, et le bel habit du duc d'Aumale ; car tous trois se sont, dit-on, fait faire un habit neuf pour cette solennité.

Un nombre respectable de gardiens de la paix maintient la libre circulation des voitures.

Enfin les portes s'ouvrent. M. Pingard, revêtu du costume officiel, habit noir et épée au côté, préside à l'entrée des porteurs de billets privilégiés ; nul ne peut pénétrer s'il n'exhibe le petit carré de papier bleu qui est le signe distinctif des places de centre.

Aussi qu'obsessions, de sollicitations, de prières ! Mais M. Pingard est inflexible.

— Quand bien même vous viendriez au nom de M. Thiers, dit-il devant nous à un de ces suppliants obstinés, je prendrais sur moi de vous empêcher d'entrer, et M. Thiers me donnerait raison, attendu qu'il sait ce que c'est qu'une consigne.

\* \*

Il est une heure. Les académiciens commencent à arriver. Quelques-uns, les moins connus, fendent bravement la foule, et entrent par la porte commune. D'autres poussent jusque dans la seconde cour, qui communique avec la salle des séances par la bibliothèque. De ce nombre sont M. Guizot et M. le duc d'Aumale.

A une heure et demie, un petit mouvement se produit. C'est la voiture de M. Thiers qui fait son entrée. Une petite voi-

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## UNE CONVERSION

PAR LE COMTE

DE RAOUSSET-BOULBON.

## I.

LES LANGENAIS.

(Suite.)

Tu comprends, mon ami, qu'après cette lecture, mon imagination dut commencer à battre la campagne ; cependant, tu le sais, le mariage m'est toujours apparu comme une grosse affaire ; la perspective même de me relever de ma ruine avec deux cent mille livres de rente, en terres, prés et forêts, était sans doute quelque chose d'inouï ; cependant il y eut dans mon cœur une hésitation instinctive : c'est ainsi que je sentais ; puis, j'étais devenu sceptique, ce coup du ciel me paraissait improbable.

Je tournai et retournai quelques secondes la lettre dans ma main.

— Qu'est-ce que M<sup>lle</sup> Claire ? demandai-je à ma tante.

— C'est la fille de M. de Langenais et de la demoiselle Thompson dont je vous ai parlé.

— Ah !... Eh bien, ma tante, vous me voyez tout surpris. Vous êtes ma providence ; au moment où je crois aller à Paris pour y gagner péniblement ma vie, vous m'envoyez à Dijon pour y épouser deux cent mille francs de rente. Tout ceci me semble un miracle ; mais je suis tellement incrédule, que je n'y croirai, comme saint Thomas, qu'après avoir vu et touché.

— Vous verrez et vous toucherez, mon neveu, me dit-elle en souriant. Quand partez-vous pour Dijon ?

— Mais, ma tante, quand vous voudrez.

Ma tante posa ses lunettes et me tendit la main.

— Eh bien, adieu, mon neveu ; vos malles sont faites, embrassez-moi et partez.

J'embrassai ma bonne femme de tante, et, le soir même, je m'acheminai vers Paris.

## II.

UN SOUPER A LA MAISON D'OR.

Le lendemain, vers six heures du soir, j'avais repris possession de mon boulevard des Italiens.

Tu as remarqué le premier sentiment qu'avait fait naître en moi l'idée de ce mariage imprévu ; une hésitation venue du cœur s'était faite en moi la veille de ce pacte qu'on me proposait avec l'inconnu.

La seule vue de Paris étouffa mes scrupules indécis et réveilla toutes mes mauvaises passions, aigries encore par un commencement d'infortune.

A Falaise, en présence de ma bonne tante la chanoinesse, auprès de laquelle tout me rappelait aux vertus pieuses de la famille, je pouvais bien hésiter ; car, si l'esprit faisait résonner en moi les millions de la dot, le cœur frissonnait à la pensée que je

lierais ma vie, du lien le plus intime, à une personne que je ne connaissais pas ; mais à Paris, au moment de retrouver les compagnons avec qui j'avais bafoué tant de fois de pareils sentiments, je me serais fait un point d'honneur de n'avouer pas même une faiblesse qu'on eût chargée de ridicule.

A Paris, j'aurais épousé bossue, idiote, mais riche, cette cousine devant laquelle j'hésitais à Falaise, quand on me la dépeignait si séduisante.

Les impressions du dehors sont presque toujours souveraines dans la direction de nos idées : c'est ainsi que le même homme peut être à la fois bon à Falaise et mauvais à Paris.

Ici, l'on met son orgueil à renier des sentiments qu'on est heureux d'éprouver ailleurs.

A l'heure dont je parle, quand je vis chevaux et voitures piaffer et rouler sur le pavé sonore, quand j'aspirai de nouveau le murmure puissant de la grande ville, flux et reflux d'une mer humaine, voix mystérieuse qui pénètre en nous par tous les sens, quand



ture décorée uniquement de l'initiale de nos propriétaires : T.

Remarquons, en passant, que cette lettre penche un peu à droite. Si c'est une promesse, à quand l'exécution ?

M<sup>me</sup> Thiers et M<sup>lle</sup> Dosne, en toilette très-simple, arrivent quelques instants après. M. Pingard va au-devant d'elles et les conduit à leurs places.

A l'intérieur, la salle est pleine, archi-pleine. On est littéralement assis les uns sur les autres, impossible de faire un mouvement, de remuer le bras même, sans déranger son voisin.

Citons au hasard, parmi les assistants : M. le comte et M<sup>me</sup> la comtesse de Paris, MM. le duc de Nemours et le duc de Penthièvre, M<sup>me</sup> la baronne de Rothschild, MM. de Pressensé, Wallon, Vacherot, M. le prince de Sagan, M. le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, M<sup>me</sup> la duchesse Decazes, M<sup>me</sup> la comtesse de Rémusat, M<sup>me</sup> la vicomtesse de Raineville, M<sup>me</sup> la marquise de Castellane, etc., etc.

A deux heures précises, les membres de l'Académie font leur entrée. M. le duc d'Aumale, assisté de ses deux parrains, M. Thiers et M. Guizot, s'assied à la place qui lui est réservée.

Tous trois portent l'habit à palmes vertes et le grand cordon de la Légion-d'Honneur.

Le bureau est occupé par M. Cu villier-Fleury, directeur, M. Legouvé, chancelier, et M. Patin, secrétaire perpétuel.

Un profond silence s'établit, M. le duc d'Aumale se lève et commence, d'une voix forte et vibrante, la lecture de son discours dont nous ferons grâce à nos lecteurs.

Signalons-en seulement quelques passages applaudis.

Au début de son discours, lorsque M. le duc d'Aumale a parlé de l'exil, de ses angoisses de Français, de ses douleurs de père, et de son fils perdu si récemment et si rapidement, « la dernière flamme de son foyer », toute l'assistance s'est sentie profondément émue et de longs applaudissements ont éclaté.

Lorsque l'orateur a loué M. de Montalembert d'avoir été non-seulement catholique, mais catholique et libéral tout ensemble, nous avons remarqué un certain mouvement dans l'auditoire, mouvement qui ne s'est traduit par aucune marque d'approbation.

En revanche, d'unanimes applaudissements ont salué l'orateur, lorsqu'après un éloge du juste, selon la définition d'Horace, il termine en lui appliquant ce mot des Saints Livres : « Justus ut palma florebit. » Un autre passage du discours a été fort bien accueilli, c'est celui où l'orateur a rappelé la soumission chrétienne de Montalembert, se séparant de Lamennais, malgré le deuil de son cœur, après le jugement solennel qui, tranchant les questions posées par l'A-

venir, venait de jeter dans une révolte ouverte contre son principal rédacteur.

La péroraison du discours où il a parlé en termes généreux de l'indépendance qui ne doit céder ni au pouvoir ni à l'émeute a été comprise et goûtée.

Il est trois heures et demie quand M. le duc d'Aumale se rassied. Son discours, un peu long, n'a pas duré moins d'une heure et demie. Il est vrai que l'orateur a trouvé moyen de louer à la fois M. Guizot, qui était ministre de son père en 1848, et M. Thiers, qui faisait alors au roi Louis-Philippe une opposition acharnée.

Il n'est pas jusqu'à M. Cu villier-Fleury qui n'ait reçu sa part de louanges.

Seul, M. de Montalembert, auquel succède le nouvel académicien, a reçu, par-ci par-là, quelques égratignures ; mais sa mémoire peut heureusement en supporter bien d'autres sans être entamée.

Contrairement aux usages académiques, le discours de M. le duc d'Aumale est suivi d'un entr'acte d'un quart d'heure, pendant lequel bon nombre de personnes quittent leurs places. M. Cu villier-Fleury les regarde mélancoliquement partir ; puis, quand le silence est rétabli, il commence la lecture de son discours.

La réponse de M. Cu villier-Fleury au discours de M. le duc d'Aumale se divise en deux parties. Dans la première, M. Cu villier-Fleury fait principalement l'éloge du récipiendaire ; dans la seconde, il essaye de compléter le portrait de M. de Montalembert tracé par le duc d'Aumale.

La réponse de M. Cu villier-Fleury a été pleine de courtoisie, d'élégance et de finesse. On a beaucoup remarqué que M. Cu villier-Fleury a dit une seule fois : « Monsieur » au nouvel académicien.

Assurément le spectacle auquel il nous a été donné d'assister jeudi restera comme l'un des plus curieux de ce temps-ci, dit M. Adrien de Riancey. Un arrière petit-fils de Louis XIII venait siéger dans cette Académie fondée par Richelieu : le fils de Louis-Philippe faisait l'éloge de l'un des adversaires les plus éloquents de sa politique ; un prince de la maison de Bourbon avait pour parrain le Président de la République française !

A près de cinq heures, c'est fini. Tout le monde se précipite vers la sortie. Du reste, rien n'est changé sous le soleil. MM. les académiciens ont une solennité de moins en perspective, et MM. Thiers, Guizot et d'Aumale un habit de plus dans leur garde-robe.

A la suite de sa réception, M. le duc d'Aumale a donné une grande soirée, à laquelle, cela va sans dire, toutes les notabilités du parti orléaniste étaient conviées.

## Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Une réunion des chefs de la Navarre a eu lieu sous la présidence du général don Joaquin Elio, chef d'état-major général des armées carlistes.

On s'attend à de grandes opérations. Beaucoup d'officiers et de soldats républicains passent journellement dans les rangs des carlistes.

La joie des volontaires, en recevant leurs fusils, est extrême.

Les feuilles libérales ont fait grand bruit au sujet de neuf carabiniers fusillés par les carlistes à la prise de Rippoll. Le *Courrier de Bayonne* et le *Diario* de Barcelone, nous apprennent que ces soldats, après avoir arboré le drapeau parlementaire, ont laissé approcher les carlistes, qui avaient reçu leurs armes, et traitreusement fait feu sur eux. Leur exécution immédiate n'a été par conséquent qu'une punition exemplaire et parfaitement méritée.

Les dépêches fournies par l'Agence Havas constatent la recrudescence des troubles et de la démoralisation. A Barcelone, on a dû fermer les églises, ou les faire occuper par les troupes ; des perquisitions ont été faites dans les presbytères et les couvents. La population fait la chasse aux prêtres, quelques-uns ont été saisis et emprisonnés. La députation provinciale persiste à demander l'état de siège, mais le gouvernement continue de le lui refuser.

Toutes les personnes suspectes de carlisme sont l'objet des violences de la foule. L'autorité locale encourage ces voies de fait.

A Valence, les choses ne vont pas mieux. Hier, l'arrestation d'un carliste a amené un conflit entre les volontaires républicains et les carlistes. Le sang a été versé, et des cadavres ont été relevés après la lutte. La terreur produite par les succès des carlistes est générale ; à Madrid même, elle cause à chaque instant de dangereuses alertes.

Puycerda est aux abois : ses habitants ont demandé du renfort qui leur a été accordé, mais qu'on est bien en peine de leur faire parvenir, toutes les routes étant au pouvoir des carlistes.

La municipalité et la députation provinciale de Madrid sont assiégées par la foule dans leur palais. A Cadix, l'ayuntamiento somme le gouvernement de retirer les troupes envoyées pour protéger la tranquillité publique.

L'*Epoca* du 4<sup>er</sup> annonce que l'escadre allemande qui stationnait dans les eaux anglaises a reçu l'ordre de venir croiser en vue de la côte d'Espagne.

Le chemin de fer et le télégraphe ont été coupés par les carlistes à Rajadell.

Les religieux d'un couvent de Barcelone ont été expulsés ; à Seo d'Urgell, l'évêque a dû fuir sa demeure et se réfugier au val d'Andorre.

## LE NAUFRAGE DE L'ATLANTIC.

Une dépêche télégraphique nous confirme un désastre effroyable dont nous aimions à douter. Malheureusement la nouvelle est certaine :

« New-York, 4<sup>er</sup> avril, soir.

» Le steamer l'*Atlantic* a échoué sur l'île de Mars, sur la côte du Canada ; il serait complètement perdu.

» La nouvelle du naufrage de l'*Atlantic* est confirmée. Ce steamer avait à bord mille personnes, tant équipage que passagers ; on assure que sept cents ont péri, y compris les femmes et les enfants. L'*Atlantic* cherchait à entrer dans le port de Halifax, pour faire du charbon. Les steamers du gouvernement du Canada sont allés porter des secours. »

« Halifax, 2 avril.

» Dans le naufrage de l'*Atlantic*, 250 personnes ont été sauvées ; 750 ont péri. Aucune femme, aucun enfant, n'ont été sauvés.

» Le steamer et sa cargaison sont complètement perdus.

» Le capitaine, le médecin, le troisième et le quatrième officier sont parmi les personnes sauvées. »

L'*Atlantic* était un magnifique navire de 5,000 tonneaux, de construction anglaise ; il est sorti des chantiers de Belfast (Irlande). Il avait cent quarante-deux hommes d'équipage.

Le nombre des voyageurs, passagers et équipage, s'élevait à environ neuf cent cinquante personnes.

Le malheur a eu lieu à deux heures du matin. La plupart des voyageurs ont été surpris au milieu de leur sommeil ; le navire a coulé presque immédiatement, et le plus grand nombre ont été submergés avant même d'avoir pu se rendre compte du terrible accident qui venait de se produire. A l'endroit où le naufrage a eu lieu, les eaux sont, paraît-il, très-profondes.

Sur les neuf cent cinquante personnes qui se trouvaient à bord, quatre cents ont été sauvées par un yacht. Tout le reste a péri.

Parmi les personnes qui ont échappé à la mort, on cite la plupart des matelots, le capitaine, le troisième et le quatrième officier, et le médecin.

La saison de l'équinoxe étant peu favorable aux traversées, les voyageurs de luxe, si l'on peut employer cette expression, voyagent peu dans cette saison. Aussi n'y avait-il à bord que trente passagers de 1<sup>re</sup> classe. Presque tous ont disparu.

On n'a sauvé, dit-on, ni une femme ni un enfant. Une femme entre autres est morte de froid dans le grément où elle s'était réfugiée.

L'agent comptable du bâtiment est au nombre des morts.

On ne signale qu'un seul passager français, M. Jugla, fils d'un grand négociant de Paris, voyageant pour les intérêts de sa maison. Notre compatriote a échappé au naufrage.

je sentis remonter à mon cerveau ce mélange inouï de miasmes et de parfums qui est l'haleine de Paris, le vertige me prit et je me sentis entraîné, insecte, dans un tourbillon.

L'instinct brutal posa le pied sur les sentiments que la province fait éclore. Je n'éprouvai plus qu'une joie sauvage, en pensant que, pauvre aujourd'hui, demain j'allais ressaisir la richesse.

Par la pensée, je remuais déjà mes millions ; je remontais au faite dont j'avais été précipité ; je voyais de nouveau se courber autour de moi le troupeau d'esclaves toujours en adoration devant un sac d'argent.

Singulier état de l'esprit ! Ma joie était sombre : sans doute c'est le cœur qui rendait son dernier rôle.

Je me promenai quelque temps, la narine ouverte, foulant le trottoir, de l'air que doit avoir un conquérant.

Une rencontre inattendue vint m'arracher à mon extase. Je t'ai parlé quelquefois de Saint-Lambert : c'était lui.

Pour l'intelligence du récit qui va suivre,

je t'en dois faire un plus fidèle portrait.

Saint-Lambert (le comte Gustave de Saint-Lambert, un des noms les plus honorables du Languedoc) vint à Paris à peu près en même temps que moi et dans d'assez belles conditions de fortune.

Le hasard nous fit rencontrer au club, dans les mêmes réunions, dans un monde pareil ; la conformité de l'âge et des goûts nous lia bientôt d'une amitié fort étroite.

Élevés à la même école, nous fûmes les disciples inégaux des mêmes théories. Saint-Lambert est à peu près de ma taille, mince, blond, la moustache un peu fauve, aiguës et retroussées ; ce garçon est excessivement doux, mielleux en apparence dans ses rapports de société, mais, en réalité, c'est une barre de fer.

Malgré la grande supériorité et les vastes connaissances de son esprit, il ne discute jamais ; en religion, en morale, en politique, toutes les convictions peuvent s'en accommoder.

Si quelquefois, avec ses amis, il daigne exprimer un avis, c'est pour formuler quel-

que lamentable théorie sceptique et railleuse.

La plupart du temps, il ne laisse connaître sa pensée que par un sourire caustique plus éloquent que les plus longs discours.

Toute sa philosophie consiste en un mépris universel des idées, des conventions sociales et de la vie.

Abandonné systématiquement au courant de ses passions, je ne crois pas qu'il ait jamais respecté d'autre barrière que la cour d'assises.

Par-dessus tout cela, élégant, spirituel, doux, rêveur auprès des femmes, qu'il ensorcelle avec une adresse étonnante.

Je dois t'avoir parlé de ses nombreux duels ; son excessive adresse les a presque toujours rendus terribles pour ses adversaires, qu'il tue en leur souriant.

En résumé, Saint-Lambert est un tigre apprivoisé.

Ne t'étonne pas que j'aie pu sympathiser avec ce caractère ; admire plutôt que j'en sois venu à le détester. Songe que j'ai vécu de sa vie pendant six ans, et que nous nous sommes pervertis de compte à demi.

S'il a été plus loin que moi, c'est qu'il fut plus conséquent à ce que nous avions mille fois proclamé comme une règle.

Cœur aimant comme je le suis, je l'aimais avec sincérité. Quant à lui, cynique de bonne foi, il ne se faisait pas scrupule d'avouer que son cœur était toujours subordonné à la passion du moment et aux volontés de l'esprit.

Saint-Lambert me prit le bras avec cette lenteur féline qui donne tant de grâce à ses mouvements, et nous entrâmes au restaurant de la *Maison d'or*.

Un gros garçon que tu connais pénétrait en même temps que nous dans ce lieu célèbre, Louis Monot, notre ancien condisciple de Pont-le-Voy.

Fidèle à mes amitiés de collège, j'ai conservé des relations avec lui, bien que nous végussions dans un monde séparé : Saint-Lambert, qui l'avait souvent rencontré chez moi, lui témoignait de la sympathie.

Monot est toujours tel que tu l'as connu, la face large et les mains épaisses du paysan.

(La suite au prochain numéro.)



## Assemblée Nationale.

Séance du 3 avril.

L'Assemblée a procédé à l'élection de son nouveau président.

La lutte s'est engagée entre MM. Buffet et Martel.

M. Buffet a été élu président par 304 voix contre 295 données à M. Martel.

Dans la même séance, il a été procédé à la nomination de la commission de permanence.

Voici le dépouillement du scrutin :

Nombre des votants,	497
Bulletin blanc,	1
Suffrages exprimés,	496
Majorité absolue,	249

MM.	
Pradié,	439
Césanne,	436
D'Aguilhon-Laselve,	436
Bertauld,	432
Louis de Saint-Pierre,	432
De Montagnac,	429
Callet,	427
Delille,	427
De Limayrac (Tarn-et-Garonne),	426
Adnet,	425
De Ségur,	425
De Richemont,	422
Tailhand,	422
Laboulaye,	410
Baragnon,	409
Lefèvre-Pontalis (Amédée),	408
Duc de la Rochefoucauld-Bisaccia,	400
Anisson-Duperron,	394
Marquis de la Rochejacquelein,	394
Labélonne,	387
De Salvandy,	375
Noël Parfait,	364
Amat,	338
Arago,	336
Nioche,	324

La chambre a adopté par 401 voix contre 218 l'article 1<sup>er</sup> du projet sur la municipalité lyonnaise, ainsi conçu :

A partir de la promulgation de la présente loi, et jusqu'à ce qu'il ait été statué par l'Assemblée nationale, conformément aux articles 8 et 18 de la loi du 14 avril 1871, sur l'organisation des municipalités, la ville de Lyon sera administrée comme la ville de Paris.

Le préfet du département du Rhône aura, pour la ville de Lyon, les attributions et y exercera les fonctions qui appartiennent au préfet de la Seine et au préfet de police pour la ville de Paris.

L'ensemble du projet a été adopté par 401 voix contre 173.

M. Hervé de Saisy propose à l'Assemblée de reculer la date de son départ à jeudi. (Exclamations.)

M. Philippoteau demande que la loi sur l'indemnité à accorder à la ville de Paris et aux départements envahis ne soit discutée qu'après la prorogation ; le gouvernement ne s'oppose pas à cet ajournement.

M. André (de la Seine) combat l'ajournement ; les solutions proposées par le projet ont un caractère d'urgence.

M. de Fourtou, ministre des travaux publics. — Le gouvernement s'en réfère à la décision de l'Assemblée.

M. André (de la Charente) appuie la demande d'ajournement.

M. Vautrain fait remarquer qu'il y a une extrême urgence à voter cette loi ; il combat donc l'ajournement.

L'ajournement est mis aux voix.

Après quelques observations de M. Desjardins, deux épreuves douteuses se produisent, un scrutin a lieu. En voici le résultat :

Nombre des votants,	620
Majorité absolue,	311
Pour l'ajournement,	263
Contre,	357

La demande d'ajournement est rejetée.

M. Baragnon demande que deux séances aient lieu demain, l'une à neuf heures du matin, l'autre à deux heures.

Cette proposition est adoptée.

Séance du 4 avril.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

La séance est ouverte à neuf heures vingt-cinq minutes.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté sans réclamation importante.

M. le président. — Messieurs, en m'appelant à la présidence de l'Assemblée nationale, vous m'avez donné un témoignage de confiance qui sera l'honneur de ma vie. J'en suis profondément touché ; mais je sens plus vivement encore combien sont graves et difficiles les devoirs que cet honneur m'impose.

Pour les remplir, je m'efforcerai de profiter des leçons du collègue éminent que personne ne serait plus heureux que moi de voir encore à cette place... (Très-bien ! très-bien ! à droite et au centre. — Légères rumeurs sur quelques bancs à gauche) qu'il occupait si bien et où il avait le concours sympathique de toutes les fractions de cette Chambre. (Très-bien ! très-bien ! — C'est vrai !)

Si cette unanimité fait défaut aujourd'hui au président que vous venez d'élire, je puis dire que l'absence de ce précieux avantage ne saurait modifier l'idée que je me suis faite de ces hautes fonctions. (Très-bien ! très-bien !)

J'ai toujours pensé que ces fonctions devaient effacer, momentanément du moins, la personnalité politique de celui qui les exerce. (Très-bien ! très-bien !)

Le premier devoir d'un président est d'être rigoureusement impartial ; mais il ne suffit pas que l'impartialité soit réelle, il faut encore que l'on y croie. (Très-bien !)

Je fais donc appel à la confiance de tous mes collègues. (Très-bien ! très-bien !) Laissez-moi espérer que je l'obtiendrai, puisque je la réclame, moins pour moi, messieurs, que dans l'intérêt de nos travaux, intérêt qui doit nous être également cher.

L'ordre, la maturité, la dignité des délibérations sont les conditions indispensables de l'autorité morale d'une assemblée politique. Tout ce qui tendrait à affaiblir cette autorité serait, dans les circonstances actuelles surtout, un malheur public. (Très-bien ! très-bien ! au centre et à droite.)

Ce ne serait pas seulement la cause de cette Assemblée qui serait compromise, mais encore celle des Assemblées... (Très-bien !) du régime parlementaire de la vraie liberté. Cette noble cause ne doit-elle pas, quelles que soient d'ailleurs nos divisions, nous réunir dans un sentiment commun ? (Très-bien !)

Nous avons accompli, avec l'habile et patriotique concours de l'illustre Président de la République, la première partie de notre tâche. La seconde n'est ni moins importante ni moins difficile. Il nous reste à donner à notre pays, éprouvé par de si cruelles catastrophes, toutes les garanties de sécurité et d'avenir qu'il vous sera possible de lui procurer. (Très-bien ! très-bien ! à droite et au centre.) Nous ne faillirons pas à ce devoir.

Pour moi, messieurs, si je demeure au-dessous d'une tâche que je n'ai jamais eu la présomption de rechercher, j'espère du moins répondre à votre confiance par un dévouement absolu aux droits de l'Assemblée nationale. (Très-bien ! très-bien ! — Bravos et applaudissements répétés au centre et à droite.)

L'Assemblée adopte sans discussion plusieurs projets de loi relatifs à des ouvertures de crédit.

Sur la demande de M. Gouin, rapporteur, la discussion du projet de loi portant approbation du compte de liquidation des diverses charges résultant de la guerre, est renvoyée après la prorogation.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier matin, une dépêche télégraphique a annoncé l'arrivée à Saumur de M. le ministre de la guerre.

A 4 heures du soir, tous les officiers du cadre, les officiers élèves et les autorités militaires de notre ville étaient réunis à la gare.

En descendant de wagon, M. le général de Cissey est monté en voiture et a traversé notre ville.

Il était précédé d'un peloton de gendarmerie, d'un piquet de sous-officiers de toutes armes venus à Saumur suivre les cours.

Le ministre de la guerre a parcouru immédiatement tous les bâtiments de l'École de cavalerie, les manèges, les écuries et les casernes.

Le soir, il y a eu réception à l'hôtel de M. le général Thornton, commandant l'École de cavalerie. M. le Préfet de Maine-et-Loire, M. le Sous-Préfet de Saumur, M. le colonel de gendarmerie de Nantes y assistaient.

Aujourd'hui, il n'y a aucun changement dans les travaux des élèves. M. le ministre suivra l'ordre des études et des exercices.

Dans cette visite, M. de Cissey a principalement pour but de se rendre compte des améliorations à apporter à notre établissement militaire, d'après le projet présenté par M. le général Thornton. Déjà, paraît-il, il a reconnu la supériorité de ce projet, qui doit procurer d'immenses avantages sous tous rapports.

Le résultat des élections pour le conseil général dans le canton de Vihiers est arrivé hier soir à Saumur par dépêche télégraphique.

Inscrits, 5,227. — Votants, 2,700.

M. Hiron a été élu par 2,500 voix.

Voici également le résultat pour le canton de Durtal :

Inscrits, 3,383. — Votants, 2,506.

M. Berger (élu), 1,370 voix ; M. Bellanger, 814 ; M. Marain, 287.

Samedi dernier, le château et le parc de Milly ont été adjugés, à la barre du tribunal de Saumur, pour la somme de 146,410 fr., à M<sup>me</sup> de Mazis, de Saint-Paterne (Indre-et-Loire), surenchérisseur.

Le 27 mars, le nommé Loitière (Abel), ferblantier à Longué, voulant transvaser du pétrole d'un bidon dans un autre, en laissa tomber à terre quelques gouttes qui rejailirent dans un réchaud allumé, placé tout auprès ; aussitôt l'essence s'enflamma et mit le feu au plancher, puis successivement à la maison.

Une heure après, on était maître de l'incendie.

La perte est évaluée à 5,500 fr., en bâtiment, linges et objets de quincaillerie.

Tout était assuré.

On lit dans le *Phare de la Loire* :

« L'un de ces derniers jours, à Nantes, on devait enterrer une dame de 69 ans, morte dans la nuit de mercredi à jeudi. Au moment de l'ensevelir, on s'est aperçu que le corps était chaud. Il a été sursis aux obsèques. Le médecin de la famille, appelé, a déclaré qu'il croyait que cette dame avait cessé de vivre, mais qu'il s'était produit une action chimique à laquelle il fallait attribuer la chaleur constatée. »

L'enterrement n'a dû avoir lieu qu'après une nouvelle constatation.

Il est fortement question d'introduire, dans les inspections générales de l'Université, un usage dont on se trouve depuis longtemps très-bien dans l'armée : c'est celui d'interroger un à un tous les membres du corps enseignant, d'écouter leurs doléances et de leur permettre de manifester librement leurs aspirations. Ces confidences seraient recueillies sur un livre spécial, et permettraient de satisfaire utilement bien des ambitions modestes, ainsi que cela se pratique dans l'armée.

BANQUE DE FRANCE.

AVIS. — Un petit nombre de billets faux de 5 francs, de la Banque de France, ont été signalés dans la circulation depuis quelques jours.

Ces billets paraissent faits à la main, et particulièrement les figures du recto ne sont qu'une grossière imitation des figures du véritable billet.

Le soin que la Banque apporte dans la gravure de ses billets et la très-parfaite impression de ses billets de 5 francs, rendent très-facile pour le public la reconnaissance des faux billets signalés ; il y suffit d'un peu d'attention.

De plus, dans l'impossibilité de reproduire, à raison même de la finesse de l'exécution, le groupe de figures du verso du billet, le faussaire ne l'a même pas essayé, et il se contente de coller sur la place qu'occupent ces figures une bande de papier comme si le billet avait été déchiré. Il suffit donc de regarder par transparence, soit de séparer les parties collées pour reconnaître la supercherie.

M. Ritter, ex-receveur des finances à Laval, qui a tué, comme on sait, en duel (13 septembre 1872), M. Appleton, sous-préfet dans la même ville, a comparu devant la cour d'assises de la Mayenne, sous préven-

tion de meurtre. MM. H. M. C. de Chamisot, C. G., C. Roquefeuille et E. L. M. Carré-Kérisouët, témoins du duel, ont comparu également comme accusés. Le cinquième prévenu, F. G. C. Feutrier, n'a pas comparu pour cause de maladie. Après l'interrogatoire des quatre accusés présents, la cour a entendu les dépositions de M<sup>me</sup> Cabarrus et de M<sup>me</sup> Bescaud, Baudry et Trepel.

L'audience a été ensuite renvoyée au lendemain.

La foule était encore plus nombreuse qu'à la première audience. Le ministère public a abandonné l'accusation à l'égard de MM. le comte de Chamisot, le baron de Roquefeuille et Carré-Kérisouët. M. le procureur de la République Charil de Ruillé a soutenu l'accusation en ce qui concerne le principal prévenu. M<sup>e</sup> Lachaud a ensuite présenté la défense de M. Ritter.

Le jury ayant rendu un verdict négatif, M. le président a ordonné la mise en liberté des quatre accusés, et la cour a condamné M. Ritter aux frais du procès pour tous dommages-intérêts.

CONSEIL DE GUERRE DE TOURS.

Audience du 31 mars.

Joyeux, Ernest, soldat au 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, en garnison à Poitiers, comparait devant le conseil de guerre pour refus formel d'obéissance à un supérieur, délit prévu et puni par l'art. 218 du code de justice militaire.

Entré au service le 18 mai 1867, au 26<sup>e</sup> de ligne, il est passé dans la réserve le 20 février 1870 avec un certificat de bonne conduite ; libéré le 31 décembre 1871 avec un second certificat de bonne conduite, il a été incorporé le 20 mars 1872 au 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs comme remplaçant.

Contrairement à la plupart des militaires qui passent au conseil de guerre, on n'a à reprocher à Joyeux aucun fait d'ivrognerie ; mais dès son arrivée au corps, il s'est fait remarquer par son antipathie prononcée pour le cheval, au point, comme le constate l'instruction, qu'après une année de présence au corps il n'a pu parvenir à passer à l'école d'escadron.

Il cherchait par tous les moyens possibles à retourner dans l'infanterie, et il a cru l'avoir trouvé en refusant le 10 mars de monter à cheval et de rejoindre sa classe ; il n'a réussi qu'à se faire traduire en conseil de guerre. Cela suffira-t-il pour engager ses supérieurs à lui accorder ce qu'il réclame avec tant de persistance ? Nous l'ignorons, mais nous l'espérons pour lui.

En attendant, le conseil de guerre, qui avait à se prononcer sur un délit avoué et constaté, non à s'occuper du motif de ce délit, a condamné Joyeux à deux ans de prison.

M<sup>e</sup> Dalmagne, avocat au barreau de Tours, était assis au banc de la défense.

Pour les articles non signés : P. GODET.

M. CASAS, professeur de piano, place du Marché-Noir, maison Jagot, à Saumur, donne des leçons de piano et se charge de les accorder aux prix les plus avantageux.

## AVIS

Les Propriétaires de la

# BELLE JARDINIÈRE

2, rue du Pont-Neuf, 2,  
PARIS

ont l'honneur de rappeler à leur clientèle qu'un bureau spécial est organisé dans leurs Magasins en vue de répondre aux demandes chaque jour plus nombreuses qui leur sont faites de la province.

Il suffit de demander à la Maison de PARIS des Échantillons et une vignette indiquant la manière de prendre soi-même les mesures. Un Catalogue complet est adressé à toutes les personnes qui en font la demande.

Vêtements tout faits et sur mesure pour Hommes et pour Enfants

Vêtements ecclésiastiques

BONNETERIE, CORDONNERIE  
CHAPELLERIE, CHEMISERIE, GANTERIE  
CRAVATES, PARAPLUIES  
COUVERTURES DE VOYAGE

Seules Succursales en province :  
à Lyon, Marseille, Nantes et Angers,  
Et à PARIS, place Clichy,  
au coin des rues de Clichy et d'Amsterdam.



LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>,  
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITRE de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 8<sup>e</sup> fascicule, BAR à BIA, est en vente.

LA C<sup>ie</sup> FRANÇAISE  
VEND SON  
**CHOCOLAT**

QUALITÉ SUPÉRIEURE  
Toujours 2 francs le 1/2 kilogramme

ET SON  
**CACAO EN POWDRE**

2 fr. 50 le 1/2 kil.  
Dépôt dans toutes les bonnes Maisons.

LE  
**CHOCOLAT-MENIER**

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.



Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalescière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (Ière), 25 août.

Monsieur, — La Revalescière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalescière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. PERRIOL, marchand.

Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.  
Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalescière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 AVRIL 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	55 90	»	05	»	»	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	810	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	80 75	»	75	»	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	1 25
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier	436 25	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	»	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	998 75	»	»
Emprunt 1872	91 30	»	»	»	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	357 50	»	»
— libéré	89 80	»	»	»	»	»	»	Est, jouissance nov.	526 25	1 25	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	219	»	»	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	890	»	2 50
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	392	»	»	»	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	590	»	1 25
— 1865, 4 %	438	»	»	»	»	75	»	Nord, jouissance juillet.	1017 50	2 50	»
— 1869, 3 % t. payé.	285	»	»	»	»	2	»	Orléans, jouissance octobre.	807 50	»	6 50
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	254	»	»	»	»	50	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	507 50	»	2 50
Banque de France, j. juillet.	4360	»	»	»	»	25	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	945	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	580	1	25	»	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	692 50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	482 50	2	50	»	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	18	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	337 50	»	»	»	»	»	»				

GARE DE SAUMUR  
(Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
5 — 45 — — (s'arrête à Angers).	omnibus.
9 — 02 — —	omnibus.
1 — 33 — — soir,	—
4 — 13 — —	express.
7 — 27 — —	omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — —	omnibus.
9 — 50 — —	express.
12 — 38 — — soir,	omnibus.
4 — 44 — —	—
10 — 30 — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION,

A la Mairie du Vaudelnay-Rillé.

Le dimanche 20 avril 1873, à midi.

**UN MOULIN A EAU**

Nommé le MOULIN DE THUET.

Près du bourg du Vaudelnay Rillé, garni de douze paires de meules, de tous ses agrès, une vaste maison d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, terres labourables et vignes; le tout renfermé de murs.

Le moulin à vent de Dinchen, nouvellement construit, près du moulin de Thuet, et un morceau de terre y appartenant.

Toutes facilités pour les paiements. Revenu estimé par bail authentique, d'une portion de ces biens, 750 francs.

Mise à prix. 10,000 fr.

S'adresser, pour avoir des renseignements, aux héritiers MOREAU, ou audit M<sup>e</sup> HACAULT, notaire. (142)

MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.

**ADJUDICATION**

DE LA FOURNITURE

**DE VIANDE**

**DE BOUCHERIE**

Le Préfet du département de Maine-et-Loire, chevalier de la Légion d'Honneur,

Donne avis que le samedi 19 avril 1873, à midi, il sera procédé, sous la présidence de M. le Sous Préfet de l'arrondissement de Saumur, dans une des salles de la Sous-Préfecture, à l'adjudication de la fourniture de viande de boucherie nécessaire à la consommation de la Maison centrale de Fontevault, pour un an.

Seront admis à concourir les négociants et les marchands patentés qui auront justifié de leur qualité ou profession, dans la forme prescrite par l'article 2 du règlement ministériel du 31 juillet 1852.

Chaque soumissionnaire devra joindre à sa soumission, laquelle devra être écrite sur papier timbré :

1<sup>o</sup> S'il est négociant ou marchand, sa patente ou un certificat du maire de la commune constatant qu'il est régulièrement patenté; s'il est propriétaire ou agriculteur, un certificat

du maire constatant sa qualité ou profession;

2<sup>o</sup> Une promesse valable, sur papier timbré, de garantir l'exécution de ses engagements par un des moyens indiqués aux articles 25 et 26 du règlement précité.

Toute soumission qui ne sera pas conforme aux prescriptions ci-dessus sera considérée comme non avenue.

Les soumissions seront reçues en séance publique par le président; elles énonceront en monnaie légale et en toutes lettres, le prix demandé par kilogramme, et seront placées sous une enveloppe cachetée portant pour suscription le nom du soumissionnaire; ce pli sera, avec les pièces à l'appui, recouvert d'une seconde enveloppe, également cachetée, portant de nouveau, pour suscription, le nom du soumissionnaire.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation de M. le Ministre de l'Intérieur.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et du règlement du 31 juillet 1852, à Angers, dans les bureaux de la Préfecture, première division, au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, et à l'économat de la Maison centrale de Fontevault.

A l'hôtel de la Préfecture, à Angers, le 24 mars 1873.

Le Préfet de Maine-et-Loire,  
(162) Baron L. LE GUAY.

COMMUNE DE CONCOURSON.

**ADJUDICATION**

DES

**TRAVAUX**

**D'UNE MAISON D'ECOLE.**

MM. les Entrepreneurs de travaux publics sont prévenus qu'il sera procédé, le dimanche 20 avril 1873, à une heure de l'après-midi, sous la présidence de M. le Maire de la commune de Concousson, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, des travaux ci-dessus, se montant à la somme de 13,050 fr., non compris la somme à valoir et les honoraires de l'architecte.

Le cautionnement sera de 13,000 fr. On pourra prendre connaissance du projet et cahier des charges au cabinet de M. Beignet, architecte, successeur de M. de Contailoux, rue de la Préfecture, 25, à Angers.

Concousson, le 15 mars 1873.  
Le Maire de Concousson,  
(165) RICHARD-DUCHATELLIER.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,

**UNE MAISON**

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,

Joignant d'un côté M<sup>me</sup> veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.

Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (106)

**A AFFERMER**

PRÉSENTMENT,

**UN BEAU JARDIN**

Bien affrûté,

De 22 ares environ, enfermé de murs, avec logement, écurie et puits.  
A Soozay, sur la route de Champigny.

S'adresser à M. GIRARD père, place de la Grise, à Saumur. (129)

ANCIENNE MAISON OGER

Fabrique de Parapluies.

**PICARD-OGER**

Successeur,

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de réinstaller, rue du Portail-Louis, 54, à Saumur, un magasin de PARAPLUIES, OMBRELLES, CANNES, etc., à des prix excessivement réduits.

Son magasin possède, pour la nouvelle saison, un très-bel assortiment de haute nouveauté et d'une fabrication irréprochable.

M. PICARD OGER se charge de toutes les réparations concernant cette partie. (159)

**ON DEMANDE UN MÉNAGE,** la femme sachant faire la cuisine, l'homme connaissant le travail des vignes.

S'adresser au bureau du journal.

NOUVEAUTÉS.

**MAISON GABORIT**

Rue Saint-Jean, 6.

On demande un apprenti.

Etude de M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

Sur licitation volontaire, entre majeurs, avec admission d'étrangers, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS.

Le jeudi 10 avril 1873, à midi,

LES

**IMMEUBLES**

Ci-après désignés,

Situés à Saumur, rue d'Orléans.

PREMIER LOT.

**L'HOTEL DE LONDRES**

Situé à Saumur, rue d'Orléans,

Composé d'un rez-de-chaussée, contenant cuisine, salle à manger, cabinet, corridor, escalier, cour, couloir allant à la rue Beaurepaire, remise, écuries et caves sous la maison; d'un premier étage, composé de salle, salon, chambres, corridor, escalier, cabinets; et d'un second étage, semblable au premier; vastes greniers au-dessus.

DEUXIÈME LOT.

**UN ÉTABLISSEMENT**

A la suite et vers nord de l'Hotel de Londres,

Occupé par M. Chatelais, entrepreneur de roulage,

Composé de bureaux, écuries, vaste hangar et grande cour.

L'adjudication de chaque lot aura lieu même sur une enchère.

S'adresser :

Pour visiter les lieux, à MM. Mée et Chatelais, qui les occupent; Et, pour tous renseignements, audit M<sup>e</sup> MÉHOUS. (142)

M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

**A VENDRE**

d'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grands différents, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.  
S'adresser au bureau du journal.

**PLUS DE HERNIES**

Guérison radicale des Hernies et Descentes  
Méthode de feu P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco ceux qui la demandent.)  
Ecrire franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P<sup>re</sup> Simon, ou à la Ph<sup>ie</sup> Briand, aux Herbiers (Vendée).

Saumur, imp. de P. GODET.